

## REPRISE DE LA SÉANCE

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je constate que nous sommes en nombre.

J'ignore combien d'entre vous ont des exemplaires du mémoire présenté hier par M. Blair au nom de la *Great West Coal Company* et de la *Manitoba-Saskatchewan Coal Company*. Il y a un petit changement à faire dans ce mémoire. A la page 4, pour ceux d'entre vous qui ont un exemplaire, à la fin du deuxième alinéa, il est dit que les prix actuels à la mine sont de \$2 la tonne en moyenne. Il faudrait lire \$1.87 la tonne. M. Blair vient de porter ceci à mon attention.

Maintenant, nous allons chercher un témoin dans les Maritimes. M. H. A. Mann est directeur général de la Commission des transports des Maritimes. J'invite M. Mann à prendre la parole.

M. HOWARD A. MANN (*administrateur exécutif de la Commission des transports des Maritimes*): Monsieur le président et messieurs, quand nous sommes arrivés à Ottawa, nous n'avions guère l'intention de faire des observations au Comité. Nous étions venus plutôt à titre d'observateurs. Cependant, le Comité a commencé d'entendre des témoignages et plusieurs membres ont exprimé l'espoir que les représentants des provinces feraient connaître leurs vues, puis les Associations des camionneurs du Canada ont présenté leur excellent mémoire et, de nouveau, certains membres du Comité ont dit qu'ils aimeraient connaître la réaction des représentants des provinces à ce mémoire.

Cela étant, je prends la parole aujourd'hui avec un double objectif. J'essaierai d'abord de parler du bill C-38 et, ensuite, de commenter certains des points soulevés par les Associations des camionneurs du Canada.

En ce qui concerne le bill C-38, nous avons essayé d'en mesurer l'effet sur le trafic important qui intéresse les provinces de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve.

Pour faire l'évaluation du bill, nous avons puisé nos renseignements statistiques dans le document qui sert de guide au Comité, l'analyse des bordereaux d'expédition fournie par la Commission des transports. Mais nous avons fait appel aussi à notre propre connaissance du trafic de la région atlantique pour voir si nous ne pourrions pas y trouver des données qui, tout en étant plus sympathiques ou un peu plus vivantes que de froides données statistiques, corroboreraient quand même les conclusions tirées des chiffres.

En recueillant des données statistiques, nous avons trouvé dans l'analyse des bordereaux d'expédition que les provinces Maritimes avaient une plus forte proportion de trafic sans concurrence que toute autre région du Canada. Cela ressort à la fois de l'analyse des revenus et de l'analyse des quantités transportées.

Afin de produire des preuves, nous avons préparé, à l'aide de l'analyse des bordereaux d'expédition, trois tableaux dont des exemplaires, je crois, ont été distribués aux membres du Comité. Ce sont des feuilles brochées ensemble.

Je vous prie d'excuser notre système de distribution. Ces tableaux vous sont distribués en ce moment. Comme je le disais, notre analyse statistique nous a convaincus que les provinces atlantiques ont une plus forte proportion de trafic sans concurrence que toute autre région ou territoire où il y a des taux au Canada.

J'attire respectueusement votre attention sur le tableau n° 1, celui du trafic intra-territorial, qui donne les revenus et les quantités ainsi que le pourcentage allant à chaque genre de taux dans chaque territoire. Ce sont les transports entre points situés dans le même territoire.